

Circulaire DHOS/E2/F2 n°2008-354 du 4 décembre 2008 relative au financement par le Fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP) des mesures d'intéressement prévues par les accords d'amélioration des pratiques hospitalières

04/12/2008

Modalités d'attribution de subventions du fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP) relatives aux mesures d'intéressement prévues par les accords d'amélioration des pratiques hospitalières.